La société « ARTMA » a reçu de l'État une subvention d'investissement : notification de l'accord le 16/03/2020 (200 000 DH) ; réception de la subvention le 15/06/2020 (avis bancaire). Le matériel, objet de la subvention, est acquis le 01/10/2020 pour 400 000 DH HT, amortissable en linéaire sur 5 ans. Il est cédé le 30/09/2022 pour 180 000 DH HT, TVA 20 %, règlement à 30 jours.

Travail à faire Passer toutes les écritures relatives à cette subvention et à l'immobilisation jusqu'au 31/12/2022 :

1) écritures de l'exercice 2020 ;

2) écritures de fin 2020 et de fin 2021

3) écritures de cession et de fin 2022.